

Parcours carpe de nuit



■ Réserve permanente
 ■ Réserve temporaire
 ■ Pêche de nuit



Description:

Rivière Vézère (2ème catégorie piscicole), du pont de la route départementale 39 à un point situé à une distance de 50m à l'amont de la digue de la centrale des Escures, commune de Mansac, rive droite.

La Vézère à Mansac